



# SE FORMER AUX MÉTIERS DU SANITAIRE ET DU SOCIAL

Formation Santé et Social

## **SOMMAIRE**

### **OFFRE DE FORMATION**

### **DES EXEMPLES DE MÉTIERS DANS LE SECTEUR**

### **UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI**

- [Pour les demandeurs d'emploi](#)
- [Pour le public scolaire](#)

### **QUE PEUT FAIRE LA RÉGION ?**

- [Le financement du parcours de formation](#)
- [Le financement à posteriori des études en masso-kinésithérapie](#)

- [L'attribution d'une bourse régionale d'étude](#)

## **LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES**

↓ [Vous souhaitez vous former dans un métier du sanitaire et social ?](#) | 1.55 Mo

**Formations  
Sanitaires et Sociales**

SE FORMER AUJOURD'HUI  
POUR UN MÉTIER DEMAIN

parcours-metier.normandie.fr

0 800 05 00 00 Service & appel  
gratuits

 **RÉGION  
NORMANDIE**

# **SE FORMER AUX MÉTIERS DU SANITAIRE ET DU SOCIAL**

Aide-soignant, infirmier, assistant de service social, technicien de l'intervention sociale et familiale..., nombreux et variés sont les métiers auxquels les Normands peuvent accéder. Les instituts normands proposent [une offre de formation](#) permettant l'obtention d'un des 13 diplômes en travail social ou 14 diplômes relevant du sanitaire.

Les taux d'insertion une fois les diplômes obtenus sont excellents (89 % pour un aide-soignant ou un infirmier).

 [Offre de formation](#) | 3.60 Mo

## DES EXEMPLES DE MÉTIERS DANS LE SECTEUR

[L'aide-soignant](#) est, parmi les personnels de santé, le plus proche des personnes hospitalisées. Il assure l'hygiène et le confort des patients. Il apporte aussi son soutien aux personnes dépendantes pour toutes les tâches de la vie quotidienne, à domicile ou en centres d'accueil.

[L'infirmier](#), quant à lui, soigne les malades et veille à leur bien-être. Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et technicité. À l'hôpital, en entreprise ou en libéral, toutes les formules offrent d'excellents débouchés professionnels.

Dans le domaine social, les Normands peuvent devenir [technicien de l'intervention sociale et familiale](#). Le métier consiste alors à intervenir auprès des familles et des personnes en difficulté afin d'apporter un soutien matériel, psychologique et pédagogique, notamment auprès des enfants.

Il est possible de s'orienter vers le diplôme [d'éducateur spécialisé](#). Il s'agit d'aider des personnes en situation de handicap ou en difficulté à devenir autonomes, avec une double mission : contribuer à leur épanouissement personnel et à leur insertion en société.

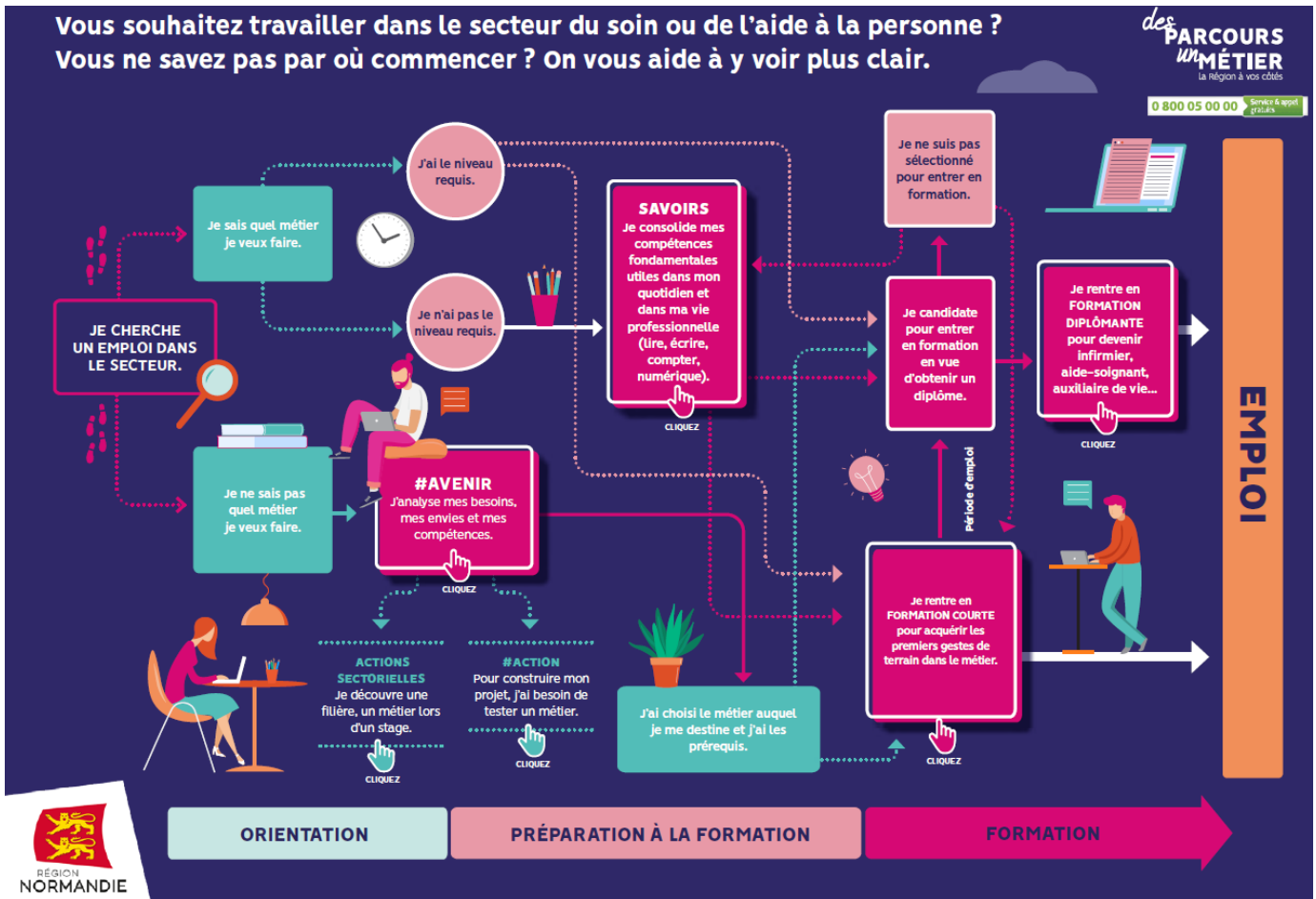
Enfin, [l'assistant de service social](#) épaulé des personnes en difficulté économique, sociale ou psychologique. Il joue aussi un rôle important pour la protection de l'enfance.

[Retour sommaire](#)

# UN ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

## Pour les demandeurs d'emploi :

De l'orientation à la formation en passant si besoin, par de la remise à niveau, la Région met en place différents dispositifs pour accéder aux métiers du soin et de l'aide à la personne. Selon votre profil, vous pourrez découvrir et tester des métiers pour valider votre projet professionnel puis entrer en formation.



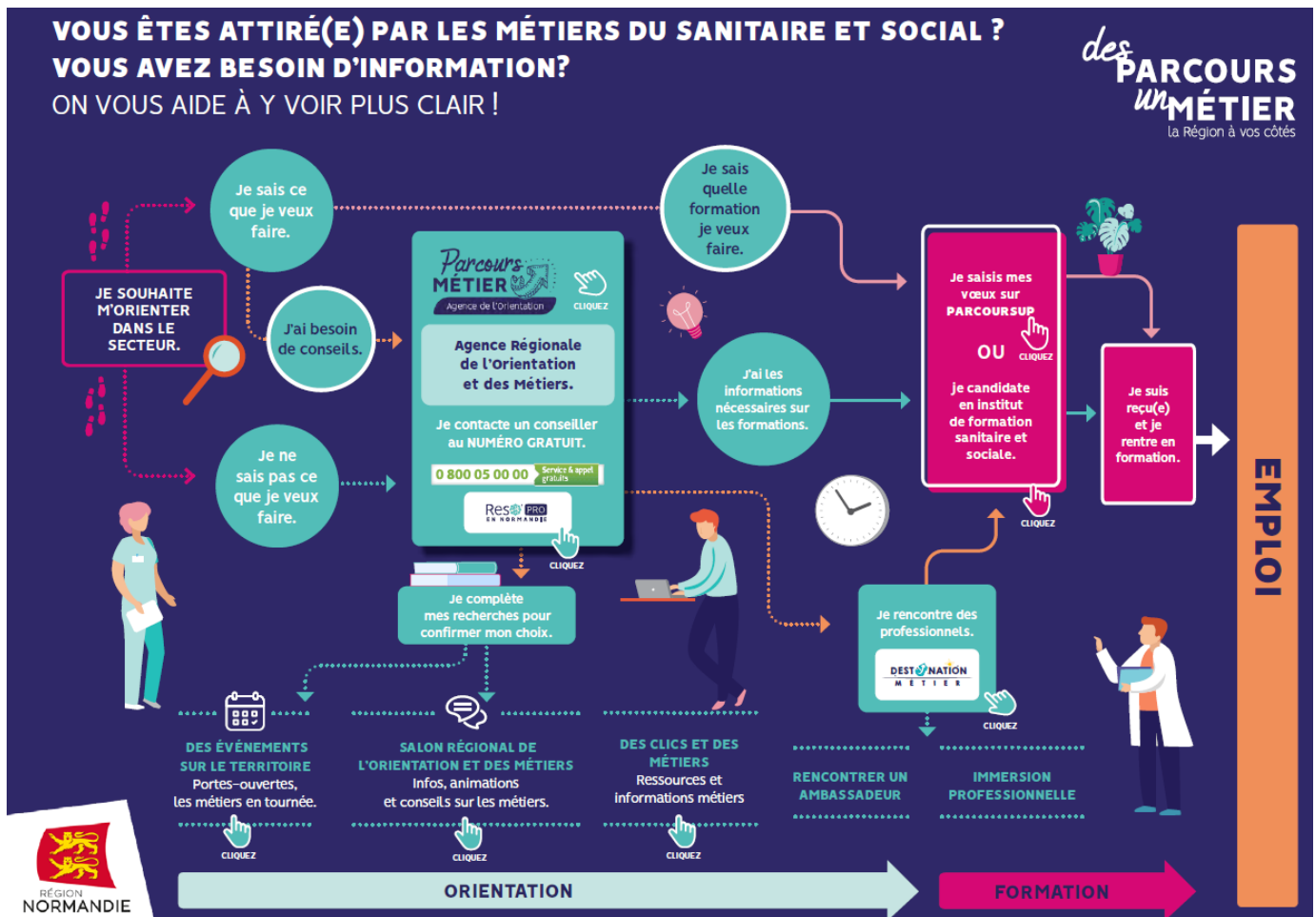
[Retour sommaire](#)

[Voir le schéma en plein écran](#) | 0.19 Mo

## Pour le public scolaire :

La Région vous propose des conseils pour vous aider dans votre choix d'orientation, des outils pour découvrir et tester des métiers pour valider votre projet

professionnel puis entrer en formation.



📄 [Voir le schéma en plein écran](#) | 0.26 Mo

## QUE PEUT FAIRE LA RÉGION ?

La plupart des formations sont accessibles en formation initiale, avec ou sans le baccalauréat. Certaines formations sont accessibles uniquement en cours d'emploi (formations de spécialité en soins infirmiers ou formations aux métiers de l'encadrement en travail social).

[Retour sommaire](#)

## LE FINANCEMENT DU PARCOURS DE FORMATION

La Région peut financer votre parcours de formation, si vous êtes en poursuite de scolarité (titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou en études sans interruption pendant plus d'une année). Des conditions particulières s'appliquent aux demandeurs d'emploi et aux salariés. Cette prise en charge peut représenter un coût variant, selon le cursus, de 5 000 € à plus de 20 000 €. Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, rapprochez-vous de l'institut dans lequel vous souhaitez suivre votre formation ou contactez le [Numéro gratuit Parcours-Métier - 0800 05 00 00](tel:0800050000).

Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources(1) pendant la durée de votre formation.

## **VOUS ETES**

## **QUI FINANCE VOTRE FORMATION ?<sup>(2)</sup>**

En poursuite de scolarité

- Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans

Région

Ou

- En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)

Demandeur d'emploi sans emploi

Région ou OPCO (3)(si éligible)

Salarié en CDD (droit privé ou public)

Ou

Salarié en CDI (inférieur ou égal à 24h / semaine

Région ou OPCO (3)(si éligible)

Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine

Employeur ou OPCO

Salarié en CDD de droit privé ou de droit public

Région ou OPCO (si éligible)

## VOUS ETES

## QUI FINANCE VOTRE FORMATION ?<sup>(2)</sup>

Contrats aidés, Contrat de Sécurisation  
Professionnelle, service civique

Région

Agent de la fonction publique (titulaire,  
stagiaire, contractuel en CDI, en  
disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)

Employeur ou OPCO

En formation financée par la Région

Vous-même(4)

Dans une autre situation

Vous-même

*(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...*

*(2) Conformément aux règles de financement régionales en vigueur et sous réserve de modification des règles de financement régionales*

*(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle...)*

*(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales*

**Votre statut est considéré le jour où vous confirmez votre entrée en formation.**

**En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis, le coût de la formation vous sera facturé.**

[Retour sommaire](#)

↓ [Règles de financement - Juin 2022](#) | 1.49 Mo

↓ [Notice d'information financement - Juin 2020](#) | 0.13 Mo

↓ [Déclaration de situation - 2022/2023](#) | 0.46 Mo

↓ [Diplôme de kiné en poche, faites-vous rembourser](#) | 6.12 Mo

## LE REMBOURSEMENT DES ÉTUDES DE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Après l'obtention de votre diplôme et selon certaines conditions, la Région vous propose le remboursement d'une ou plusieurs de vos années d'études. Les conditions et la procédure sont décrits ci-dessous :

↓ [Règlement relatif aux modalités de prise en charge des études en masso-kinésithérapie - JUIN 2022](#)

Pour faire une demande de subvention cliquez [ici](#)

Vous avez des questions ? Consultez notre Foire aux questions :

Foire aux questions

[Retour sommaire](#)

## L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE RÉGIONALE D'ÉTUDE

La Région peut également vous accompagner pendant votre parcours de formation en vous versant une bourse régionale d'étude, soumise à critères sociaux.

- Pour en savoir plus : [Règlement d'attribution des bourses régionales d'études dans le secteur des formations sanitaires et des formations sociales](#)
- Pour faire votre demande de bourse : [Crous de Normandie](#)

A partir de la rentrée de septembre 2022, la Région Normandie versera une rémunération aux demandeurs d'emploi non indemnisés par Pôle emploi qui sont inscrits sur une formation d'aide-soignant, d'accompagnateur éducatif et social et d'ambulancier.

- Pour en savoir plus : accompagnement des stagiaires / [jesuisenformation@normandie.fr](mailto:jesuisenformation@normandie.fr) / 02 32 76 38 35
- Pour faire votre dossier de rémunération : vous rapprocher de votre institut dès que vous serez inscrit

[Retour sommaire](#)

↓ [Règlement d'attribution des bourses régionales](#) | 1.16 Mo



## PRINCIPE GENERAL

# LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES



La stratégie régionale en matière de formations sanitaires et sociales est définie dans le [Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales](#). Il couvre la période 2018-2022. Les orientations régionales sont organisées autour de 4 axes structurants :

1. Une structuration de la carte des formations s'appuyant sur la connaissance des besoins des territoires et des employeurs,
2. Une valorisation des métiers et des formations du sanitaire et social pour améliorer l'attractivité,
3. Un outil de formation souple et performant pour s'adapter en permanence aux évolutions de contexte,
4. Un accompagnement des publics pour faciliter leurs parcours.

[Retour sommaire](#)

## Carte des lieux de formation

## RECHERCHER UNE FORMATION